

ACTUALITÉS – Octobre 2023

Choix du plan d'épargne personnel jusqu'au 30.11.2023 au plus tard

A partir du 01.01.2024, vous avez à nouveau la possibilité de choisir pour vos cotisations à la caisse de pension entre nos trois variantes du plan d'épargne, à savoir la variante «Light», «Plus» ou «Max». Profitez de cette opportunité et indiquez-nous le plan d'épargne que vous préférez au moyen du formulaire avant le 30.11.2023.

Si vous ne choisissez pas de plan d'épargne, vous resterez automatiquement assuré(e) dans le plan d'épargne actuel. Le plan d'épargne actuellement appliqué est indiqué sur votre certificat de prestations que vous avez reçu de notre part début octobre.

Vous êtes-vous déjà enregistré(e) sur «myVPK»? Si non, inscrivez-vous dès aujourd'hui! Vous pouvez facilement simuler les effets d'un changement de plan d'épargne sur notre portail en ligne «myVPK».

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient volontiers à votre disposition en cas de questions.

Meilleures salutations

Andreas Bühlmann et l'équipe de la CPV

- ["Choix du plan d'épargne"](#)
- ["myVPK"](#)